

PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE ET PROTECTION PERENNE DES CAPTAGES



2022 – 2024

**Contrat de territoire Eau et Climat
« Gâtinais montargois »**

1^{er} janvier 2022-31 décembre 2024

SOMMAIRE

TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT	6
<i>Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés</i>	<i>6</i>
<i>Article 2 – Contenu du programme d'actions.....</i>	<i>8</i>
<i>Article 3 – Durée du contrat.....</i>	<i>11</i>
TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES.....	12
<i>Article 4 - Engagements de l'Agence.....</i>	<i>12</i>
<i>Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT</i>	<i>12</i>
<i>Article 6 - Engagements des MAITRES D'OUVRAGE</i>	<i>13</i>
<i>Article 7 - Engagements des CO-FINANCEURS autres que l'Agence</i>	<i>13</i>
TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT	14
<i>Article 8 - Pilotage.....</i>	<i>14</i>
<i>Article 9 – Animation</i>	<i>14</i>
<i>Article 10 – Modalités de suivi</i>	<i>15</i>
<i>Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat.....</i>	<i>15</i>

PREAMBULE

Le 11^e programme de l'agence de l'eau Seine Normandie, « eau et climat », qui engage la période 2019-2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

La politique contractuelle du programme « eau et climat » 2019-2024 » de l'agence de l'eau Seine-Normandie constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « eau et climat ».

Le présent contrat de Territoire Eau et Climat intitulé « CTEC Gâtinais montargois » définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau potable et de protection pérenne des captages sur le territoire du bassin versant du Loing intermédiaire en Gâtinais et plus particulièrement sur les Aires d'Alimentation de Captage (AAC) prioritaires ci-dessous :

- Boismorand ;
- Château-Renard ;
- Courtenay ;
- Douchy-Montcorbon ;
- Aulnoy ;
- Chise ;
- Nargis ;
- Puy-la-Laude ;
- Triguères ;
- Trois Fontaines.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre au moins trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard de ces enjeux et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat.

De son côté, l'agence s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions nécessite la mise en place d'une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

ETABLI ENTRE

L'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 18 750 009 500 026, représentée par sa directrice générale, dénommée ci-après "l'Agence".

Et

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Gâtinais montargois, inscrit à l'INSEE sous le numéro SIRET 20008664300026, représenté par Monsieur Frédéric Néraud, Président, dûment habilité par la délibération n° 24/2021 du 30 juin 2021 à signer le contrat – ci-dénotmé « structure porteuse du contrat »

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,

Vu l'avis du président de la CLE en date du 1^{er} septembre 2021,

Vu le SAGE Nappe de Beauce approuvé par arrêté inter préfectoral le 11 juin 2013,

Vu le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n° 18-45 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 20/11/2018 approuvant le contrat de territoire « eau et climat » type et l'avis de la commission des aides du 20 octobre 2021,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,

Vu le diagnostic du territoire,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des eaux et la préservation de la ressource en eau et le respect de la biodiversité.

Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés

Le présent contrat s'applique au territoire du PETR Gâtinais montargois élargi aux communes de Piffonds, Le moulinet-sur-Solin, Langesse, Les Choux, Boismorand, La Bussière, Adon et Fein-en-Gâtinais et figurant en annexe 1.

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont :

1- Améliorer la qualité des eaux souterraines :

La majorité des captages du territoire montre des concentrations importantes en nitrates. Certaines AAC sont particulièrement concernées puisque les concentrations en nitrates observées sur certains de leurs captages dépassent la norme sanitaire établie à 50 mg/L. D'autres captages ont des concentrations qui, bien qu'inférieures à cette norme, dépassent le seuil DCE de 40 mg/L et sont à ce titre préoccupantes.

L'ensemble des captages du territoire montre également des pollutions dues aux produits phytosanitaires, en particulier l'atrazine et ses produits de dégradation malgré l'arrêt de son utilisation depuis 2003. La majorité des captages est également touchée par des dépassements de norme sanitaire pour des produits phytopharmaceutiques parfois plus récents encore autorisés à ce jour et leurs métabolites (glyphosate, métazachlore, dimétachlore, S-métolachlore...).

Toutefois, la présence de diverses activités non agricoles sur le territoire a également un impact sur la qualité des eaux souterraines, notamment :

- Des activités liées au transport avec la présence de voies ferrées ou de plusieurs autoroutes et routes départementales ;
- Des activités artisanales particulièrement à risque pour l'environnement comme les secteurs de l'automobile et du bâtiment ;
- Des activités industrielles avec la présence de nombreuses Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) et particulièrement des carrières.

Les activités économiques agricoles et non agricoles exposées ci-dessus ont ainsi une influence importante sur la qualité des masses d'eau du territoire. En effet, des transferts d'intrants sont observés, que ce soit par drainage ou ruissellement vers les cours d'eau et par lessivage vers les nappes souterraines.

Des transferts rapides existent également via les dolines, zones d'infiltration préférentielles issues de la dégradation de roches carbonatées et qui se manifestent en surface par l'apparition de dépressions de forme plus ou moins circulaire.

2- Gérer durablement la ressource en eau :

Depuis plusieurs années des périodes de sécheresse estivales nécessitent la prise d'arrêtés préfectoraux pour limiter l'utilisation de la ressource en eau.

Certaines activités nécessitent le prélèvement d'eau souterraine principalement des activités industrielles, agricoles et domestiques (alimentation en eau potable). Ainsi, l'activité agricole en 2011 a consommé 22 849 756 m³ d'eau ce qui représentait les deux tiers des volumes d'eau prélevés sur le territoire du Gâtinais montargois (source AESN).

Dans le cadre de ce contrat, il est proposé la mise en œuvre d'un programme d'actions dont les enjeux prioritaires et les principaux acteurs ciblés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Enjeux prioritaires	Cibles principales	
Améliorer la qualité des eaux souterraines	Acteurs économiques non agricoles	Transport
		Activités artisanales
		Activités industrielles
	Acteurs économiques agricoles	
Gérer durablement la ressource en eau	Acteurs économiques agricoles	

Les enjeux liés à chaque masse d'eau sont précisés en annexe 1.

Article 2 – Contenu du programme d'actions

Le contenu du présent contrat s'attache à répondre aux enjeux de la politique de l'eau et la biodiversité durable associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Le programme retenu par les parties est ainsi constitué des principaux axes d'intervention suivants :

Axes d'intervention	n° action	Intitulé de l'action
Accompagner les acteurs économiques non agricoles pour limiter les pollutions diffuses liées à leurs activités	1	Promouvoir le zéro-phyto sur les voies ferrées qui traversent les AAC prioritaires
	2	Accompagner les gestionnaires d'autoroutes et de routes départementales pour limiter l'impact des opérations d'entretien sur la qualité de l'eau
	3	Accompagner les gestionnaires d'autoroutes et de routes départementales pour limiter l'impact des rejets des bassins de rétention des eaux pluviales dans le milieu naturel
	4	Sensibiliser les entreprises et les artisans aux bonnes pratiques d'utilisation et de stockage des produits polluants et aux risques de pollutions diffuses
	5	Recenser les activités industrielles dont l'activité a un impact sur la qualité de la ressource en eau et sensibiliser les gestionnaires à la problématique des pollutions diffuses
	6	Promouvoir la sécurisation des anciens sites industriels désaffectés (carrières et autres sites désaffectés)
	7	Accompagner les gestionnaires forestiers dans leurs pratiques pour une meilleure prise en compte de l'enjeu qualité de la ressource en eau
	8	Accompagner les agriculteurs engagés en MAEC
	9	Promouvoir des techniques alternatives au désherbage chimique
	10	Accompagner le développement de l'agriculture biologique
	11	Animer un groupe de travail sur la reconception des systèmes agricoles
Accompagner les changements de pratiques agricoles pour réduire la présence de produits phytosanitaires aux captages		

Axes d'intervention	n° action	Intitulé de l'action
Améliorer les pratiques de fertilisation pour éviter le lessivage de l'azote	12	Réaliser et suivre des campagnes de reliquats azotés entrée hiver
	13	Poursuivre l'expérimentation sur le pilotage dynamique de la fertilisation azotée
	14	Animer un groupe de travail spécifique sur la gestion de l'azote
Développer les surfaces d'intérêts agro-environnemental	15	Promouvoir les systèmes agrofforestiers et l'implantation de haies
	16	Encourager les filières à bas niveau d'intrants
	17	Promouvoir l'enherbement des parcelles vulnérables
	18	Poursuivre la réflexion sur la mise en oeuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)
	19	Poursuivre la réflexion et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage volontaires sur la stratégie foncière
Promouvoir une gestion économe en eau	20	<i>Promouvoir les cultures économes en eau</i>
	21	<i>Accompagner les agriculteurs sur les bonnes pratiques d'irrigation</i>
	22	<i>Promouvoir l'acquisition de matériels adaptés</i>
	23	Participer à la mise en oeuvre du PTGE Puiseaux-Vernisson
Améliorer la connaissance du territoire et Poursuivre le suivi de la qualité de l'eau	24	Poursuivre l'analyse mensuelle de la qualité des eaux brutes
	25	Poursuivre le recensement de l'intégralité des dolines présentes sur les AAC du territoire
	26	Réaliser une étude pour améliorer la connaissance du territoire
Poursuivre le suivi des démarches AAC avec les MO		Animation AAC Boismorand
		Animation AAC Château-Renard
		Animation AAC Courtenay
	27	Animation AAC Douchy-Montcorbon
		Animation AAC Nargis
		Animation AAC Puy la Laude
		Animation AAC Triguères
	Animation AAC Les Trois Fontaines	

Axes d'intervention	n° action	Intitulé de l'action
Poursuivre le suivi des démarches AAC avec les MO	27	Animation AAC L'Aulnoy
		Animation AAC la Chise
Animer et coordonner le programme d'actions du contrat	28	Animer le contrat
	29	Suivre et évaluer la démarche
Communiquer/sensibiliser sur la protection de la ressource en eau	30	<i>Rédaction de bulletins agricoles</i>
	31	<i>Sensibilisation des techniciens agricoles à l'enjeu "eau potable" sur les AAC prioritaires</i>
	32	<i>Rédaction de bulletins d'information à destination des maîtres d'ouvrage</i>

Dans le respect du 11^e programme, les actions en gras constituent les actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique et celles en italique les actions de sensibilisation sur les thématiques eau.

Le programme d'actions est détaillé en annexe 2.

Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est estimé à 1 151 900 € .TTC.

Article 3 – Durée du contrat

Le programme d'actions à réaliser couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, soit une durée de trois ans.

TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à œuvrer à la bonne réalisation du programme d'actions selon le calendrier affiché.

Article 4 - Engagements de l'Agence

L'Agence s'engage à étudier, de manière prioritaire par rapport aux autres dossiers analogues mais dans le cadre normal de ses processus de décision, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article 5 et 6 sont respectés.

Les aides financières de l'Agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite des contraintes budgétaires de l'Agence.

Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

Le PETR Gâtinais montargois s'engage à :

- réaliser les actions inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 et tout mettre en œuvre pour faire réaliser par les maîtres d'ouvrages les actions qui les concernent plus particulièrement ;
- réaliser en particulier les actions « eau, biodiversité et climat » et de sensibilisation des acteurs pour respecter les conditions du 11^e programme pour la mise en place d'un contrat ;
- signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie ;
- assurer les missions de pilotage définies à l'article 8
- assurer les missions d'animation du contrat définies à l'article 9 ;
- permettre que les animateurs bénéficient de l'appui technique de l'agence de l'eau, et participent aux sessions d'échange et d'information que l'Agence peut organiser ;
- ce que les missions d'animation ne soient pas interrompues pendant une période de plus de 4 mois consécutifs.

Article 6 - Engagements des MAITRES D'OUVRAGE

Les MAITRES D'OUVRAGE s'engagent à :

- réaliser les actions inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- délibérer sur leur participation financière à la mise en œuvre du programme d'actions du contrat ;
- informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions ;
- signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Article 7 - Engagements des CO-FINANCEURS autres que l'Agence

Les co-financeurs autres que l'Agence sont les maîtres d'ouvrage dont les engagements sont détaillés à l'article 6.

TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT

Article 8 - Pilotage

La STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT est chargée du pilotage du contrat. Elle assure les fonctions suivantes :

- coordonner l'application du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- suivre en continu les échéanciers de réalisation des actions programmées,
- envoyer à l'Agence chaque année un tableau d'avancement des actions,
- envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de ce contrat dans un délai maximum d'un an après la fin de contrat,
- s'assurer de la communication continue sur la réalisation des actions,
- mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires du présent contrat,
- réunir annuellement le comité de pilotage ;
- assurer la coordination des animations associées.

Le comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du programme d'actions des animations associées. Il traite notamment des éventuels projets d'avenant et de résiliation du contrat en cas de non-respect des échéances prévues. Le président transmet les éléments constituant l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'Agence, ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité à leurs aides financières.

Article 9 – Animation

La structure porteuse du contrat met en place une animation pour l'accompagner dans la mise en œuvre et le suivi du contrat.

L'animation est assurée sur la base des actions mentionnées dans le CTEC par trois animateurs, soit un total minimal de 3 Equivalents Temps Plein.

L'animation du contrat assure les missions générales suivantes :

- actions de sensibilisation et de communication, et appui aux maîtres d'ouvrage pour l'émergence et la réalisation des projets prévus au contrat,
- information continue des partenaires du contrat sur l'état d'avancement des actions programmées,
- secrétariat du comité de pilotage,
- rédaction du tableau d'avancement annuel et en fin de contrat du bilan pluriannuel, conformément aux modèles définis par l'Agence.

Elle peut également assurer des missions d'animation thématique.

L'animation du contrat est placée sous l'autorité hiérarchique du président de la structure porteuse qui en assure et en assume le recrutement.

A côté et en appui de l'animation du contrat de territoire eau et climat, les animations thématiques suivantes contribuent à la mise en œuvre du programme d'actions :

Animation AAC	Maître d'ouvrage
Boismorand	SIAEP de Boismorand – Les Choux - Langesse
Château-Renard	SMAEP de Château-Renard
Courtenay	Commune de Courtenay
Douchy-Montcorbon	Commune de Douchy-Montcorbon
L'Aulnoy	Agglomération Montargoise et rives du Loing
La Chise	
Nargis	SPEP de la Prairie
Puy la Laude	SMAEP de Puy la Laude
Triguères	Commune de Triguères
Les Trois Fontaines	SIAEP de la Cléry et du Betz

Les missions prioritaires et spécifiques de l'animation du contrat et des animations rattachées au contrat de territoire ainsi que les modalités de mises en œuvre de ces animations sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées.

Article 10 – Modalités de suivi

En complément des modalités de suivi précitées à l'article 8, des indicateurs sont définis pour le suivi du programme d'actions et son évaluation. Ces indicateurs sont définis dans l'annexe 3.

Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat

➤ Modalités de révision

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation des membres du comité de pilotage, en cas de changements majeurs (périmètre du contrat, programme prévisionnel d'actions, nouveaux signataires).

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, la structure porteuse du contrat envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.

Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de trois mois. A l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

➤ Modalités de résiliation

A l'initiative de l'Agence, d'un autre financeur ou de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT, le contrat peut être résilié dans les cas suivants :

- un engagement des parties prévu aux articles 4 à 7 n'est pas respecté
- à mi-parcours (soit le 30 juin 2022) s'il n'y a pas :
 - engagement d'au minimum 40% de la masse financière des actions du programme, soit 460 760 euros TTC
 - et engagement d'au moins deux actions prioritaires « eau et climat ».

La structure à l'initiative de la résiliation doit au préalable avoir fait une demande écrite de réaliser l'engagement défailant aux parties du contrat concernées avec information à l'ensemble des autres signataires.

Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée.

La résiliation peut être partielle et concerner l'un des signataires qui ne respecterait pas les engagements du contrat.

Liste des signataires :

PAUCOURT, le 21/01/2022

<p style="text-align: center;">Frédéric NERAUD Président du PETR Gâtinais Montargois</p> 	<p style="text-align: center;">Francis SCHNEIDER, Agence de l'eau Seine-Normandie Directeur territorial Seine amont Pour la Directrice Générale par délégation,</p> 
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En 4 exemplaires comprenant 17 pages et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat : trois des 4 exemplaires sont remis à l'agence et 1 exemplaire à la structure porteuse du contrat qui préside le comité de pilotage. Une copie est remise à chaque Maître d'ouvrage

- Annexe 1 : Territoire concerné et enjeux eau associés du contrat
- Annexe 2 : Programme d'actions détaillé du contrat.
- Annexe 3 : Indicateurs de suivi-évaluation.

Annexes du contrat de territoire « eau et climat »

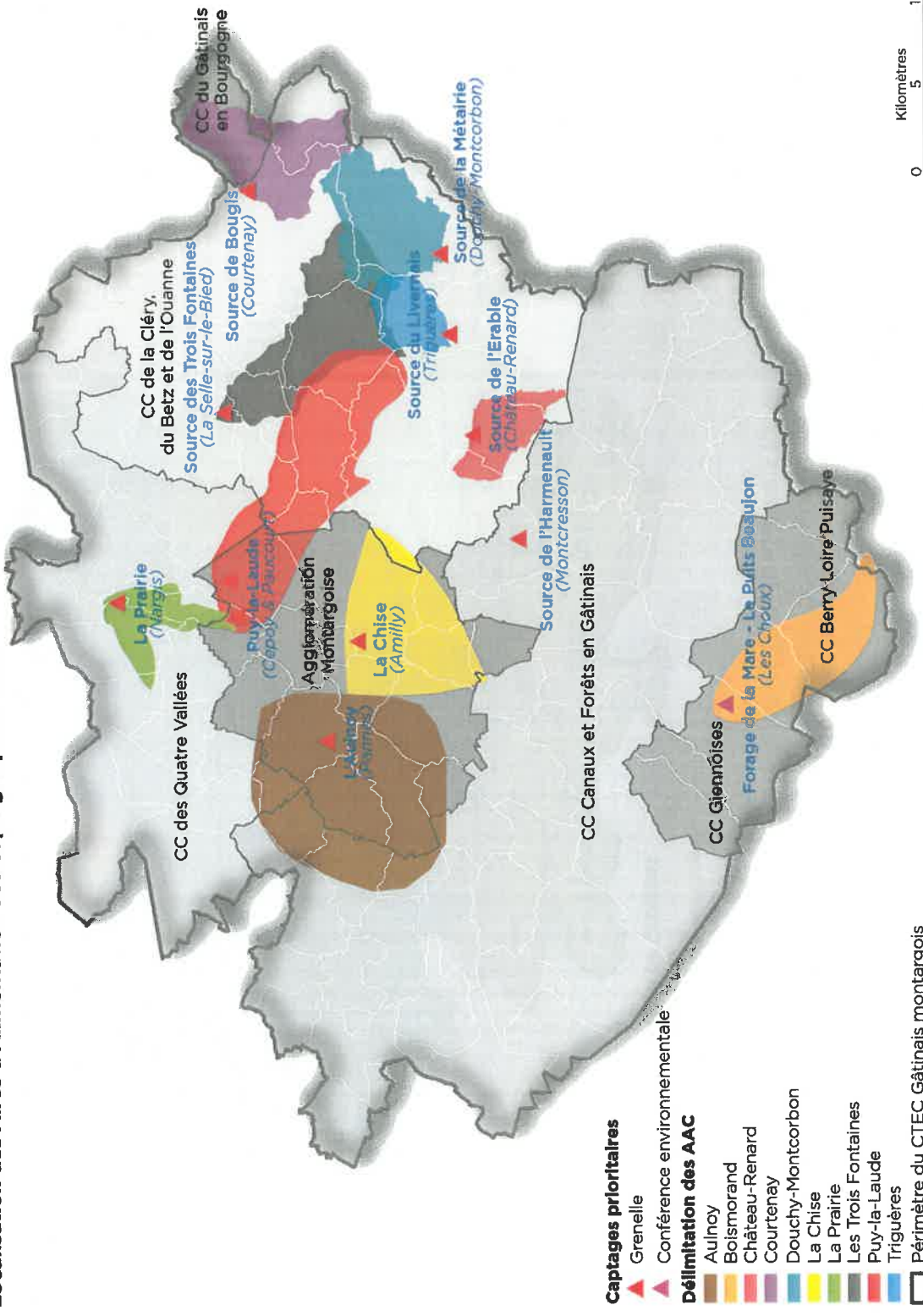
**ANNEXE 1 - TERRITOIRE CONCERNE ET ENJEUX EAU ET CLIMAT ASSOCIES DU
CONTRAT**

ANNEXE 2 - PROGRAMME D' ACTIONS DETAILLE DU CONTRAT

ANNEXE 3 - INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION

Les délimitations des 10 Aires d'Alimentation de Captage prioritaires apparaissent dans la carte ci-dessous :

Contrat Territorial Eau et Climat Gâtinais montargois
Localisation des Aires d'Alimentation des Captages prioritaires



Réalisation : PETR Gâtinais montargois - Septembre 2021

2. Enjeux eau et climat associés

Etat des masses d'eau superficielles présentes sur le territoire :

Masse d'eau		Objectif SDAGE 2016-2021		Etat chimique Projet EDL 2019 (données 2013-2017 voire 2018)		Etat Ecolo Projet EDL 2019 à partir données 2013-2017 voire 2018		Contamination pollutions diffuses		
code ME	Code HYDRO	nom ME	OBJECTIF chim 2016-2021	OBJECTIF écolo 2016-2021	Etat chimique avec ubiquistes ESU	PARAM DECLASSANT EC ESU	ETAT ECO CONSOLIDE	Eléments déclassant	Nitrates en mg/l P90 données 2010-2018	Pesticides en µg/l - Somme de pesticides (division en 5 classes du moins contaminé au plus)
FRHR76	F4200200	le Loing du confluent de l'Ouanne (exclu) au confluent de la Cléry (exclu)	Bon état 2027	Bon état 2021	Mauvais	BENZO(A)PY	bon		36,7	1,069
FRHR80	F4210600	le Puiseaux de sa source au confluent du Loing (exclu)	Bon état 2027	Bon état 2027	Mauvais	ISOPROTURO N	médiocre	IBD;I2M2;IPR;sato2	24,6	0,545
FRHR81B	F4228000	le Solin de sa source au confluent du Loing(exclu)	Bon état 2015	Bon état 2027	Mauvais	BENZO(A)PY	mauvais	IBD;I2M2;o2;sato2;no2;nicosulfuron	38,5	0,365
FRHR81B-F4228400	F4228400	ruisseau lamenotte	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon		mauvais	IBD;I2M2;po43;no2	16,5	Pas de données
FRHR81B-F4228600	F4228600	ruisseau latreille	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon		mauvais	I2M2;IBD;IPR;po43;phos;no2	24,2	Pas de données
FRHR81B-F4228870	F4228870	ru aux cerfs	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon		mauvais	IBD;I2M2;po43;no3	45,4	Pas de données
FRHR82	F4230400	la Bezonde de sa source au confluent du Loing (exclu)	Bon état 2015	Bon état 2027	Mauvais	FLUORANTH; BENZO(A)PY;B E(GHI)PERYL	moyen	IBD;I2M2;sato2;po43;phos	39,9	4,057
FRHR82-F4235000	F4235000	ru duponts aux senins	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon		moyen	IBD;cod;no2;no3;n icosulfuron;diflufe nicanil;po43	68,4	1,615
FRHR82-F4240600	F4240600	ruisseau l'huillard	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon		moyen	IBMR;po43;phos;l BD;I2M2;sato2	34,4	1,490

Masse d'eau		Objectif SDAGE 2016-2021		Etat chimique Projet EDL 2019 (données 2013-2017 voire 2018)		Etat Ecolo Projet EDL 2019 à partir données 2013-2017 voire 2018		Contamination pollutions diffuses		
code ME	Code HYDRO	nom ME	OBJECTIF chim 2016-2021	OBJECTIF écolo 2016-2021	Etat chimique avec ubiquistes ESU	PARAM DECLASSANT EC ESU	ETAT ECO CONSOLIDE	Eléments déclassant	Nitrates en mg/l P90 données 2010-2018	Pesticides en µg/l - Somme de pesticides (division en 5 classes du moins contaminé au plus)
FRHR82-F4259000	F4259000	ruisseau lelimetin	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon		mauvais	IBD;I2M2;cod;no2;no3;chlortoluron;metazachlore;nico sulfuron;diflufenic anil	41,9	2,687
FRHR84	F4280600	la Cléry de sa source au confluent du Loing (exclu)	Bon état 2027	Bon état 2015	Mauvais	BENZO(A)PY	moyen	diflufenicanil	39,0	1,642
FRHR84-F4282000	F4282000	ru debougis	Bon état 2027	Bon état 2021	Mauvais	BENZO(A)PY	moyen	I2M2;sato2	45,3	Pas de données
FRHR84-F4284000	F4284000	ru de pensefolie	Bon état 2027	Bon état 2021	Bon		moyen	IBD;no3	47,0	4,869
FRHR88B	F4298000	le Betz de sa source au confluent du Loing (exclu)	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon		bon		46,9	0,650
FRHR88B-F4298350	F4298350	ru des etangs de galletas	Bon état 2015	Bon potentiel 2027	Bon		moyen	IBD;o2;sato2;cod;n o2;tempe	3,7	Pas de données
FRHR88B-F4298500	F4298500	ruisseau de sainte-rose	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon		mauvais	I2M2;sato2	46,8	Pas de données
FRHR88B-F4299000	F4299000	vallee des Ardouses	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon		médiocre	IPR;no3	74,3	0,529

Etat des masses d'eau souterraines présentes sur le territoire :

Masse d'eau		Objectif SDAGE 2016-2021		Etat EDL 2019		
code ME	nom ME	OBJECTIF état quantitatif	OBJECTIF état chimique	Etat quantitatif	Etat chimique	PARAM DECLASSANT EC
FRHG210	Craie du Gâtinais	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon	Médiocre	Nitrates, Somme des pesticides totaux, Metolachlor ESA, Atrazine desethyl, Atrazine desethyl deisopropyl
FRGG092	Multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres	Bon état 2027	Bon état 2027	Médiocre	Médiocre	Nitrates (QG, ESU, AEP), pesticides (QG)
FRGG135	Multicouches craie Séno-turonienne et calcaires de Beauce sous forêt d'Orléans captifs	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon	Bon	

ANNEXE 2 - Programme d'actions détaillé du contrat de territoire eau et climat « Gâtinais montargois »

(1) Enjeu(x) identifié(s) et actions retenues

Axes d'intervention	n° action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€, en TTC)		
					2022	2023	2024
Enjeu 1 : Améliorer la qualité des eaux souterraines							
Accompagner les acteurs économiques non agricoles pour limiter les pollutions diffuses liées à leurs activités	1	Promouvoir le zéro-phyto sur les voies ferrées qui traversent les AAC prioritaires	PETR Gâtinais montargois	10 AAC			
	2	Accompagner les gestionnaires d'autoroutes et de routes départementales pour limiter l'impact des opérations d'entretien sur la qualité de l'eau					
	3	Accompagner les gestionnaires d'autoroutes et de routes départementales pour limiter l'impact des rejets des bassins de rétention des eaux pluviales dans le milieu naturel					
	4	Sensibiliser les entreprises et les artisans aux bonnes pratiques d'utilisation et de stockage des produits polluants et aux risques de pollutions diffuses					
	5	Recenser les activités industrielles dont l'activité a un impact sur la qualité de la ressource en eau et sensibiliser les gestionnaires à la problématique des pollutions diffuses					
					Inclus dans l'animation des AAC		

Axes d'intervention	n° action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Lieu	Echéancier et montant annuel (K€ TTC)		
					2022	2023	2024
Accompagner les acteurs économiques non agricoles pour limiter les pollutions diffuses liées à leurs activités	6	Promouvoir la sécurisation des anciens sites industriels désaffectés (carrières et autres sites désaffectés)	PETR Gâtinais montargois	10 AAC			
	7	Accompagner les gestionnaires forestiers dans leurs pratiques pour une meilleure prise en compte de l'enjeu qualité de la ressource en eau					
Accompagner les changements de pratiques agricoles pour réduire la présence de produits phytosanitaires aux captages	8	Accompagner les agriculteurs engagés en MAEC	PETR Gâtinais montargois	10 AAC			Inclus dans l'animation des AAC
	9	Promouvoir des techniques alternatives au désherbage chimique					
	10	Accompagner le développement de l'agriculture biologique					
	11	Animer un groupe de travail sur la reconception des systèmes agricoles					
Améliorer les pratiques de fertilisation pour éviter le lessivage de l'azote	12	Réaliser et suivre des campagnes de reliquats azotés entrée hiver	SMAEP de Château-Renard	AAC Château-Renard	102,5	102,5	102,5
			Commune de Courtenay	AAC Courtenay			
			Commune de Douchy-Montcorbon	AAC Douchy-Montcorbon			307,5
			SMAEP de Puy la Laude	AAC Puy la Laude			

Axes d'intervention	n° action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Lieu	Echéancier et montant annuel (K€ TTC)		
					2022	2023	2024
Améliorer les pratiques de fertilisation pour éviter le lessivage de l'azote	12	Réaliser et suivre des campagnes de reliquats azotés entrée hiver	SIAEP de la Cléry et du Betz	AAC Les Trois Fontaines			
	13	Poursuivre l'expérimentation sur le pilotage dynamique de la fertilisation azotée	Agglomération Montargoise et rives du Loing	AAC La Chise			
	14	Animer un groupe de travail spécifique sur la gestion de l'azote					
Développer les surfaces d'intérêts agro-environnemental	15	Promouvoir les systèmes agroforestiers et l'implantation de haies	PETR Gâtinais montargois	10 AAC			Inclus dans l'animation des AAC
	16	Encourager les filières à bas niveau d'intrants					
	17	Promouvoir l'enherbement des parcelles vulnérables					
	18	Poursuivre la réflexion sur la mise en oeuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)					
	19	Poursuivre la réflexion et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage volontaires sur la stratégie foncière					
Enjeu 2 : Gérer durablement la ressource en eau							
Promouvoir une gestion économe en eau	20	<i>Promouvoir les cultures économes en eau</i>	PETR Gâtinais montargois	10 AAC			Inclus dans l'animation des AAC et journées techniques

Axes d'intervention	n° action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€ TTC)		
					2022	2023	2024
Promouvoir une gestion économe en eau	21	<i>Accompagner les agriculteurs sur les bonnes pratiques d'irrigation</i>	PETR Gâtinais montargois	10 AAC			Inclus dans l'animation des AAC et organisation de journées techniques
	22	<i>Promouvoir l'acquisition de matériels adaptés</i>					
	23	Participer à la mise en œuvre du PTGE Puiseaux-Vernisson					
Enjeu 3 : Améliorer la connaissance du territoire et poursuivre le suivi de la qualité de l'eau							
	24	Poursuivre l'analyse mensuelle de la qualité des eaux brutes	PETR et AAC	10 AAC	107,5	107,5	322,5
	25	Poursuivre le recensement de l'intégralité des dolines présentes sur les AAC du territoire	PETR Gâtinais montargois	10 AAC	Inclus dans l'animation des AAC		
	26	Réaliser une étude pour améliorer la connaissance du territoire	PETR et AAC	10 AAC		50	50
Animer le contrat et les AAC							
Poursuivre le suivi des démarches AAC avec les MO	27	Animation AAC Boismorand	SIAEP de Boismorand – Les Choux - Langesse	AAC Boismorand			
		Animation AAC Château-Renard	SMAEP de Château-Renard	AAC Château-Renard	152,3	152,3	456,9
		Animation AAC Courtenay	Commune de Courtenay	AAC Courtenay			
		Animation AAC Douchy-Montcorbon	Commune de Douchy-Montcorbon	AAC Douchy-Montcorbon			

Axes d'intervention	n° action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€, en TTC)				
					2022	2023	2024	Total	
Poursuivre le suivi des démarches AAC avec les MO	27	Animation AAC Nargis	SPEP de la Prairie	AAC Nargis	Cf. montants précédents				
		Animation AAC Puy la Laude	SMAEP de Puy la Laude	AAC Puy la Laude					
		Animation AAC Triguères	Commune de Triguères	AAC Triguères					
		Animation AAC Les Trois Fontaines	SIAEP de la Cléry et du Betz	AAC Les Trois Fontaines					
		Animation AAC L'Aulnoy	Agglomération Montargoise et rives du Loing	AAC L'Aulnoy					
		Animation AAC La Chise		AAC La Chise					
Animer et coordonner le programme d'actions du contrat	28	Animer le contrat	PETR Gâtinais montargois	10 AAC					
	29	Suivre et évaluer la démarche							
Communiquer/sensibiliser sur la protection de la ressource en eau									
Communiquer/sensibiliser sur la protection de la ressource en eau	30	<i>Rédaction de bulletins agricoles</i>							
	31	<i>Sensibilisation des techniciens agricoles à l'enjeu "eau potable" sur les AAC prioritaires</i>	PETR Gâtinais montargois	10 AAC			5	5	15
		<i>Rédaction de bulletins d'information à destination des maîtres d'ouvrage</i>							

(2) Montant prévisionnel du programme d'actions

Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de : 1 151 900 € et se décompose comme suit :

ENJEU	MONTANT (TTC, €)
Enjeu 1 : améliorer la qualité des eaux souterraines	307 500
Enjeu 2 : gérer durablement la ressource en eau	Inclus dans l'animation du contrat et des AAC et dans l'organisation de journées techniques
Enjeu 3 : améliorer la connaissance du territoire et poursuivre le suivi de la qualité de l'eau	372 500
Animation du contrat et des AAC	456 900
Communication/sensibilisation/journées techniques	15 000
TOTAL	1 151 900€

ANNEXE 3 - Indicateurs de suivi-évaluation

Les indicateurs suivants sont définis pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'actions du contrat et des animations associées.

Les indicateurs suivants sont renseignés obligatoirement dans le tableau d'avancement annuel et à la fin de contrat :

Technique	Actions réalisées par rapport à l'échéancier prévisionnel, pour chacune des actions et en moyenne pour chacun des enjeux inscrits au contrat : en nombre de mois d'écart au prévisionnel
Financier	Engagements financiers réalisés par rapport au prévisionnel : en montant et en %
Et en cas d'animation, renseigner également :	
Financier	Montant de l'animation : 456 900 € Montant de l'aide : 80% Nb d'ETP : 3
Social	Nb de personnes sensibilisées : non connu à ce jour